

Mesdames et Messieurs les professeurs,

A la rentrée 2018, des évaluations nationales se sont déroulées dans toutes les classes de CP et de CE1. Je tiens d'abord à vous remercier pour votre engagement tout au long de ce processus.

Grâce aux évaluations, vous disposez de points de repère fiables permettant d'apporter des réponses aux besoins de chaque élève. Pour cela, je vous invite à vous appuyer sur les ressources mises en ligne sur le site Eduscol, et qui sont précisément destinées à faciliter votre travail.

En janvier 2019, les résultats consolidés des évaluations de rentrée seront disponibles et vous permettront, par exemple, de mettre en perspective les résultats des élèves de votre classe avec ceux du département ou de l'académie.

Une nouvelle séquence d'évaluations nationales est prévue pour le début de l'année 2019 en classe de CP. Ce point d'étape doit permettre d'apprécier la progression des élèves, dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération. Il doit compléter les observations des évolutions des élèves. L'objectif est ici de proposer, à ceux qui en auraient besoin, un accompagnement plus soutenu.

Cette nouvelle séquence tiendra compte des remarques et propositions d'améliorations formulées dans le cadre de l'enquête nationale conduite à l'issue des passations de septembre 2018. La longueur de certains exercices et plus généralement des passations elles-mêmes ou encore les difficultés techniques rencontrées ont souvent été mentionnées.

Voilà pourquoi la passation des évaluations de mi-CP sera plus brève et certains exercices raccourcis. De même, afin d'éviter les difficultés de saisie, les moyens techniques seront renforcés.

.../...

Le temps de passation indiqué pour chaque séquence collective correspondra ainsi à la durée effective de travail de l'élève, soit 9 à 12 minutes. Par ailleurs, certains exercices qui mobilisent beaucoup d'attention ont été scindés et répartis entre deux séquences différentes.

Plusieurs exercices de ce point d'étape au CP sont repris (partiellement ou totalement) des évaluations CP de septembre. D'autres sont repris des évaluations de début de CE1. Ainsi, du CP au CE1, vous disposerez de trois évaluations coordonnées permettant d'apprécier les progrès des élèves au regard d'une base d'exercices commune.

Les évaluations seront conduites entre le lundi 21 janvier et le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019. Tous les élèves de CP des écoles publiques ou privées sous contrat les passeront.

Les outils de passation (un cahier élève de 48 pages et un guide pour l'enseignant de 36 pages) seront mis à votre disposition par votre académie. Des cahiers adaptés pour les élèves à besoins particuliers seront également disponibles.

A partir du 21 janvier, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) ouvrira le portail de saisie des évaluations. Il a été amélioré pour tenir compte de vos remarques, et tout est mis en œuvre pour gérer les multiples connexions simultanées.

A la suite des évaluations, des indications seront données pour expliciter les éventuelles difficultés et fragilités d'acquis des élèves.

De nouvelles propositions de pistes d'actions pédagogiques viendront compléter les ressources mises à disposition en début d'année sur le site Eduscol. Elles contribueront à renforcer les compétences fragiles de certains élèves.

Ces ressources sont élaborées en référence aux ressources nationales déjà conçues, notamment le guide de référence sur la lecture paru le 26 avril 2018 et les recommandations concernant la lecture, la grammaire, le calcul et la résolution de problèmes.

J'attire enfin votre attention sur le caractère essentiel que revêt une bonne communication des résultats des élèves aux familles.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au service de la réussite des élèves et je vous remercie vivement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les professeurs, l'expression de ma grande considération.

Jean-Michel BLANQUER